

FORMATION POST-PERMIS

Durée : 7 heures

Rythme : 9 séquences

Objectif :

Engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de surconfiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Public concerné :

Les titulaires d'un permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire « post-permis », entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis (12 mois non révolu au moment de la fin du stage), par groupe de 6 à 12 personnes maximum

Prérequis :

La formation est dispensée uniquement par des écoles de conduite détentrice d'un label « qualité », délivré par les services de l'Etat garantissant la qualité de la formation.

Permis de conduire détenu entre 6 et 12 mois précédant la formation

Le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à un retrait de points, mesure de restriction ou encore suspension du droit de conduire pendant sa période probatoire

Moyens pédagogiques :

Supports vidéo, salle de code équipée, écran TV, box,

Méthodes pédagogiques :

Questionnaires, débats, jeux de rôle, analyse de situations, auto-positionnement par rapport à la vie sur la route et son comportement personnel...

Formateurs :

Enseignant de la conduite diplômés ayant suivi la formation d'animation aux formations post-permis

Validation :

L'auto-école délivre à l'apprenant une attestation de suivi de formation

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les formations traditionnelles (et 1 an ½ au lieu de 2 pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de **ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de point sur son permis.**

Suivi et évaluation de l'action :

Evaluations de satisfaction par le stagiaire par opinion system (organisme certifié ISO 20252)